



Consciente de son impact sur l'environnement, La Compagnie Ivoirienne de Production d'Electricité (CIPREL), s'engage, à la suite du Groupe Eranove, à :

- > Agir en faveur de la lutte contre les changements climatiques
- > Continuer à exercer sa mission consistant à « **assurer la fourniture d'une énergie électrique fiable et compétitive, nécessaire au développement socio-économique de la Côte d'Ivoire et de la sous-région** », en s'appuyant sur les engagements de contribution de la Côte d'Ivoire publiées lors de la COP 26 Climat (Glasgow, 2021)
- > Mobiliser ses parties prenantes autour de la lutte contre les changements climatiques

Le respect par CIPREL des engagements en la matière restera cependant étroitement lié à ses engagements contractuels de production d'électricité à partir de combustible mis à disposition par le secteur électrique.

La politique climat CIPREL repose sur deux orientations :

- > L'atténuation de son impact, avec pour objectif la réduction du taux d'émissions de gaz à effet de serre
- > L'adaptation de l'entreprise face au changement climatique.

Cette politique se décline également en 8 axes d'engagement définis avec l'ensemble du Groupe Eranove :

1 S'engager :

.....

Formaliser un Plan Climat en 2 étapes : Politique et Stratégie chiffrée

- Engager d'ici 2026, des démarches d'Efficacité Energétique selon l'ISO 50001 et d'Adaptation Climatique selon l'ISO 14090
- Mobiliser les moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre des actions qui découleront du plan Climat défini

2 Capitaliser :

.....

- Identifier l'ensemble des actions de mesures puis les sources de réduction de consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effets de serre
- Partager le retour d'expérience de CIPREL notamment au Groupe Eranove



3

Mesurer :

- Etablir la trajectoire pluriannuelle des consommations d'énergie de CIPREL
- Piloter la trajectoire Carbone pluriannuelle de CIPREL

4

Réduire :

- Identifier les actions de réduction des gaz à effet de serre et d'efficacité énergétique envisageables ainsi que les facteurs clés de succès
- Proposer un plan de mise en œuvre des actions de réduction retenues (études, engagement des parties prenantes, financement, réalisation)

5

Développer :

- Développer de nouveaux projets en intégrant systématiquement la dimension Climat
- Engager les études des projets de réduction des émissions relatives ou absolues, sélectionnées au préalable, de façon proportionnée au potentiel de réduction et à la capacité de mise en œuvre (technique/financière)
- Développer des actions de séquestration/compensation carbone industrielle et/ou forestière en ligne avec la stratégie Groupe (perspective Net Zéro 2030-2050)

6

S'adapter :

- Identifier les risques et les impacts climatiques susceptibles d'affecter le site de la centrale
- Identifier les options d'adaptations envisageables et les moyens requis pour les réaliser

7

Financer :

Appuyer Eranove

- dans la mise en œuvre de la réglementation taxonomie verte relative aux objectifs Climat de l'Union Européenne, si celle-ci s'avère applicable
- dans l'identification du cadre de mobilisation de crédits carbonés ou de financements verts

8

Mobiliser :

- Elaborer un plaidoyer et un cadre de concertation et de mobilisation des parties prenantes, favorisant la prise en compte des enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (avec le Client Etat de Côte d'Ivoire)

La réalisation des engagements ci-avant, suppose pour CIPREL, le maintien de sa capacité à contribuer à la réalisation des engagements nationaux pris dans la lutte contre le changement climatique, et à mobiliser l'ensemble des parties prenantes et des leviers d'actions qui lui sont endogènes et exogènes.

Fait à Abidjan le 25 octobre 2023

Le Directeur Général